

## Compte rendu de séance

### Séance du 6 Octobre 2020

L' an 2020 et le 6 Octobre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans la salle polyvalente , sous la présidence de Monsieur PRUVOST Marcel , Maire

**Présents** : M.PRUVOST Marcel, Maire,Mmes : BAUDUIN Jacqueline, CARPENTIER Zoée, LABOISSE Jeanne-Marie, LEMOINE Béatrice, OLIVIER Sandrine, PENEL Adeline, SLOMINSKI Michaëlle, TONNOIR Laëtitia, WOZNY Isabelle, MM : BILLET Jean-Michel, CUGNET Jean-François, DAUTREMEPUIS Henri, DEGRUGILLIERS Yves, DELHOMEZ Jacques, MAYEUX Mickaël, PLACE Samuel,

Absent excusé: M.MATUSZAK Edmond

Absent ayant donné procuration : M. DUQUESNOY David à Mme LEMOINE Béatrice

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 17

**Date de la convocation** : 02/10/2020

**Date d'affichage** : 02/10/2020

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme CARPENTIER Zoée

#### **Objets des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Travaux de réfection des trottoirs rue de la Colline, rue du Sart , rue du Sars, entrée du stade et rue de l'Eglise - 2020\_52D

Election des représentants au syndicat mixte EDEN 62 - 2020\_53D

Décision budgétaire modificative : 2020\_54D.

Rapport d'activité du Sivom du Bruaysis pour l'année 2019-2020\_55D

Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l'année 2019  
2020\_56D

PERIODE COVID : Maintien du régime indemnitaire du personnel communal.  
2020\_57D

Maintien du prix de vente de la parcelle AC N°1129-2020\_58D

**Travaux de réfection des trottoirs rue de la Colline, rue du Sart, rue du Sars( entrée du stade) et rue de l'Eglise**  
**Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : FARDA : aide à la voirie REF : 2020\_52D**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux, le FARDA, la commune peut bénéficier de l'aide à la voirie communale  
Monsieur le maire expose que pour le projet de réfection des trottoirs rue de la Colline, rue du Sart, l'entrée du stade rue du Sars et rue de l'Eglise dont le coût prévisionnel s'élève à 38 028€ HT, la commune peut bénéficier d'une enveloppe correspondant au maximum à 40% du montant hors taxes de la dépense nette engagée au titre de l'aide à la voirie communale. Cette aide financière sera accordée afin d'abonder les dépenses d'investissement nécessaires à la réalisation d'équipement de compétence communale.  
Le conseil municipal à l'unanimité, après discussion sollicite la subvention du programme d'aide départemental en faveur des territoires ruraux le FARDA  
Autorise monsieur le maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente proposition de délibération.  
Vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Election des représentants au syndicat mixte EDEN 62**  
**2020\_53D**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant qu'à la suite du renouvellement intégral du conseil municipal intervenu le 15 mars 2020, il convient de procéder à l'élection des représentants de la commune au sein de l'intercommunalité,  
Au titre d'Eden 62, il convient d'élire un délégué titulaire et deux suppléants  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ,  
Après avoir procédé au vote, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents  
Proclame ELUS

Délégué titulaire: Monsieur DAUTREMEPUIS Henri  
Délégués suppléants : Monsieur PRUVOST Marcel et Madame TONNOIR Laëtitia.  
vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Décision budgétaire modificative :**  
**2020\_54D.**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2020 de la commune a été voté le 13.02.2020 .Les taux communaux de 2019 ont été reconduits.  
Il est proposé de réajuster le budget primitif en tenant compte de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales.

**RECETTES**

CHAPITRE 73  
ARTICLE  
73111 :+12881€

**DEPENSES**

CHAPITRE 011	CHAPITRE 65	CHAPITRE 67
ARTICLE	ARTICLE	ARTICLE
60631 :+3500€	6531 :+6500€	6714 :+1000€
6162 : +881€	6533 :+1000€	

Le Conseil municipal après discussion accepte ces modifications budgétaires.  
vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

**Rapport d'activité du Sivom du Bruaysis pour l'année 2019**  
**2020\_55D**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le rapport d'activité Du SIVOM du Bruaysis pour l'année 2019 est communiqué.  
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité  
Prend acte de la présentation du rapport de l'activité 2019 de la communauté du Bruaysis.  
vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l'année 2019 2020\_56D**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l'année 2019 est communiqué .

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire à l'unanimité

Prend acte de la présentation du rapport de l'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane .

vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **PERIODE COVID : Maintien du régime indemnitaire du personnel communal. 2020\_57D**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite aux mesures adoptées par le gouvernement pour faire face à l'épidémie du CORONAVIRUS, le Ministère de la Cohésion des territoires et des collectivités locales a émis des recommandations pour les agents en arrêt de travail en lien avec le COVID 19.

Monsieur le Maire souhaite actualiser la délibération n°2018\_34D du 30.05.2018 concernant l'application du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions expertise engagement professionnel( RIFSEEP) et plus particulièrement l'article 6 « modalités de maintien ou de suppression du CIA » qui mentionne en cas de maladie ordinaire ( consécutif ou non consécutif année N-1)le CIA sera versé à 100% jusqu'au 30<sup>ème</sup> jours d'arrêt ; à 80% du 31<sup>ème</sup> jours au 90<sup>ème</sup> jours d'arrêt et à 50% au 91<sup>ème</sup> jours et au- delà du 91<sup>ème</sup> jours d'arrêt.

Il propose de maintenir le régime indemnitaire des agents territoriaux « vulnérable » pendant la période COVID et placés en arrêt maladie avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le Conseil Municipal) à l'unanimité approuve le maintien du régime indemnitaire (2020-2021) des agents « vulnérable » pendant la période COVID et placés en arrêt maladie avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **Maintien du prix de vente de la parcelle AC N°1129 2020\_58D**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020\_40D le conseil municipal a fixé les modalités de vente d'un partie de la parcelle communale cadastrée AC n°1129.

Par mail du 25.08.2020 le demandeur Monsieur CAYET Serge demande au conseil municipal de revoir sa position sur le prix de vente soit 100€ le m².

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE

De maintenir le prix de vente du terrain à 100€ du m².

vote à l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

## **Complément de compte-rendu :**

- Un arrêté nuisance sonore sera pris par Monsieur le Maire.

### **Travaux**

1° Il est fait état de l'avancée des travaux de l'Espace d'évolution suite aux intempéries et au retard pris.- ( reste à financer le plafond acoustique, l'électricité, la pompe à chaleur ; en attente de réalisation le trottoir en béton désactivé ; la clôture ; le parking)

2° Une demande de subvention a été faite auprès du département pour la rénovation des trottoirs.

3° Un nouveau columbarium est en cours de réalisation

4° Un nouveau cumulus d'eau chaude a été installé aux vestiaires du football

### **Manifestations de fin d'année**

A la suite de la réunion de la commission d'animation, il a été décidé :

-de distribuer un colis aux aînés à partir de 60 ans. La distribution aura lieu le 19.12.2020.

Le spectacle de Noël pour les enfants des écoles communales est annulé. Une distribution de friandises et de peluches sera réalisée directement dans les écoles.

Le 15.12.2020 aura lieu la réception des enseignants suivie de celle du personnel communal

Le 21.12.2020 visite à l'Ehpad les Myosotis.

### **Bilan du voyage**

Suite à un appel auprès de la Caisse d'Allocations familiales la commune a organisé une sortie familiale à Etaples ( visite de Maréis et sortie en bateau). Ce projet est financé ) 100% par la CAF sous certaines conditions. Cette sortie a connu un réel succès.

Séance levée à: 20:50